

Délinquances des jeunes. Quels actes, quelles réponses juridiques?

Sous la direction de Pierrette Poncela. Ed. L'Harmattan, Collection Sciences criminelles

Un crime ou un délit est commis toutes les sept secondes dans notre pays, ces délits étant, pour une part, le fait de mineurs de plus en plus jeunes commettant des actes de plus en plus graves... » s'écriait un député en 2003. Mais de quels actes s'agit-il donc ? Leur nombre et l'âge de leurs auteurs nécessitent-ils la création de nouvelles infractions ?

L'un des phénomènes d'ordre socio-juridique observable en ce début du XXI^e siècle consiste en la multiplication d'interventions législatives tendant à créer des incriminations nouvelles à la suite d'évènements dans lesquels sont impliqués des jeunes ou bien justifiées par l'apparition ou la multiplication d'actes ou de comportements propres aux jeunes.

Prenant au sérieux l'idée selon laquelle le droit forme systématiquement les actes et les comportements qu'il qualifie d'infraction pénale, les auteurs étudient comment se fait le passage de la déviance à la délinquance au travers de monographies infractionnelles (rackets, « business », embuscade, outrages et insultes envers la police, viol en réunion, vidéolynchage, contrefaçon et diffamation sur internet), sans oublier l'inflation de dispositifs juridiques tendant à responsabiliser les parents. Pour finir, le lecteur est invité à un voyage à bord des Noctiliens, bus nocturnes de Paris et sa banlieue.

Pierrette PONCELA est professeure à l'Université Paris Nanterre où elle a créé le Centre de Droit Pénal et de Criminologie (C.D.P.C.) qu'elle anime depuis 1992. Elle dirige avec Elisabeth FORTIS, Professeure à l'Université Paris Nanterre, le Master de Droit pénal et procédure pénale.

Toutes les personnes ayant collaboré à cet ouvrage effectuent leurs recherches au sein du C.D.P.C. et enseignent le droit pénal à l'Université Paris Nanterre.

Mis à jour le 12 mai 2017

<https://www.parisnanterre.fr/archive/delinquances-des-jeunes-quels-actes-quelles-reponses-juridiques--275359.kjsr>